

**PROCEDURE DE CANDIDATURE EN DOCTORAT
AU LIRSA
(ECOLE DOCTORALE ABBE GREGOIRE),
2017 / 2018**

ETAPE 1. Transmettre au directeur du laboratoire, uniquement via l'adresse e-mail lirsa.doctorat@cnam.fr, un CV détaillé ainsi qu'un projet doctoral, précisant outre la problématique de recherche, une bibliographie de référence, ainsi qu'une description claire et argumentée de la méthodologie envisagée, des résultats attendus et de leur valeur ajoutée. Indiquer le cas échéant le nom du directeur ou de la directrice de thèse ayant accepté le projet.

ETAPE 2. Si le candidat n'a pas de directeur de thèse, le directeur du laboratoire transmet le dossier de candidature à l'ensemble des membres du laboratoire habilités à diriger une thèse, et dont le champ de spécialité est en phase avec le projet.

ETAPE 3. Dans le cas d'un accord de principe donné par un directeur de thèse (qui pourra souhaiter au préalable rencontrer et/ou échanger avec le candidat afin d'améliorer la qualité du projet), le dossier est transmis à deux rapporteurs, qui statuent sur sa cohérence et sa valeur anticipée.

ETAPE 4. Le dossier finalisé (avec avis des rapporteurs) est transmis au bureau du laboratoire, qui valide ou invalide la candidature. En cas de validation, vous devez procéder à votre pré-inscription sur adum.fr (accès doctorat unique mutualisé)

Remarque :

Dans le cas où le(la) candidat(e) n'est pas titulaire d'un diplôme de master délivré par une université française, l'inscription définitive en doctorat requiert la mise en œuvre de la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire.

Notre doctorat

Le doctorat est une formation à la recherche par la recherche qui correspond à un niveau bac + 8 années d'études et s'effectue, en règle générale, en 3 ans (Article 14 de l'arrêté du 25/05/2016). Il constitue une expérience professionnelle de recherche et de réalisation de travaux scientifiques originaux, sanctionnés, après soutenance de thèse, par l'obtention du grade de docteur.

Le grade de docteur est, en principe, nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur dans un établissement public. Il est également apprécié dans les métiers du conseil. La réussite à ce diplôme permet d'envisager de multiples débouchés professionnels, en particulier dans :

- l'enseignement supérieur, candidature à la qualification aux fonctions de maître de conférences en France ;
- les écoles de commerce, entrée dans le corps professoral ;
- les sociétés d'audit, d'études et de conseil, postes à responsabilité.

Conditions d'inscription

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. A défaut, respecter la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire.

L'inscription ne peut se faire qu'avec l'accord d'un directeur de thèse, du directeur du laboratoire, ainsi que du directeur de l'École doctorale. Le candidat est incité à prendre contact avec l'un des enseignants habilités à diriger des recherches (Professeurs Cnam ou enseignants-chercheurs HDR uniquement) du LIRSA, qu'il pressent comme pouvant être son directeur de thèse avant de faire une demande de candidature.

Après validation du projet et accord d'un directeur de recherche, les doctorants peuvent procéder à leur inscription administrative, de septembre à décembre.

Frais d'inscription 2017-2018

- Tarif étudiant : 391€
- Tarif étudiant affilié à la sécurité sociale étudiante : 608€
- Tarif entreprise (avec l'entreprise ou l'OPCA en tiers-payeur) : 5000€

Un portail dédié est accessible pour toutes les démarches administratives d'inscription : <http://www.adum.fr/>

Le parcours doctoral

La formation doctorale doit permettre, notamment, de préparer le docteur au métier de chercheur dans le secteur public, l'industrie et les services, mais plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le doctorant ait une expérience diversifiée des activités qu'il aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.

La formation doctorale définie par l'école doctorale Abbé Grégoire est composée de séminaires obligatoires (5 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (25 ECTS). La thèse proprement dite compte pour 150 ECTS.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le doctorat en sciences économiques et en sciences de gestion au sein du laboratoire Lirsa, vous pouvez contacter :

Adrien Toreau, secrétariat du Lirsa
adrien.toreau@cnam.fr, 01 40 27 26 39

Gwladys Médélice et **Angélique Grab**, gestionnaires des études doctorales pour l'Ecole Doctorale Abbé Grégoire.
suivi.doctorants@cnam.fr

pages doctorat du site : <http://lirsa.cnam.fr/le-laboratoire/le-doctorat-au-lirsa/>